INDULGENCES PLENIERES, DURANT LE MOIS DE DECEMBRE.

Voir aussi (page 18) celles que l'on peut gagner chaque mois.

1-1er vend. du mois p. (4) (T. O. St. Josaphat. Ev. M. v. & p.

3—7e Dim. de St. Joseph. (4)

5—Prop. de la Foi. ou oct. v. ég. par et p.

8—Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11) Salve Reg., et Subtuum, p. (8) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. M. Carmel, v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14) OEuvre des âmes du Purg. v & p. (72) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Conf. de Rosaire, v. & p. (9) Cong. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) (19) Archiconfrérie. (1) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Culte perp. de St. Joseph. v. & p. (15 Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) (T. O. Solennité de l'Imm. Conception de la T.-Ste. Vierge, Patronne des trois Ordres de St. François. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.

9—(T. O. + Be. Elisabeth de Waldsech appelée la Bonne. Ve.

v. & p.) (10)

10—1er Dim. de St. Joseph. (4)

12-(T. O. Invention du corps du Séraphique St. François, v. & p.)

14--(T. O. Be. Delphine, Ve. v. & p.)

17—2e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. + Be. Marguerite Colonna. V. v. & p. (10)

18—Salve Reg., et Sub. tuum, p. (8) Rosaire. v. & p. (9)

24-3e Dim. de St. Josedh. (4)

25—Assistance au prone. (5) Stations de Rome, v. & p. (25) Apostolat v. & p. (16) Scap. bleu p. (14) Gordon de St. Joseph. v. & p. (2) Gonf. de la B. Mort, v. & p. (7) Objets bénits, p. (6) Rosaire, v. & p. (9) OEuvre des âmes du Purg, v. & p. (72) (T. O. Nativité de N. S. J.-C. Abs. gép. et Ind. pl. v. & p.)

27—Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Archiconfrérie. (1) Apostolat.

v. & p. (16) Objets bénits. p. (6)

(68) Un jour à son choix pour ceux qui le récitent tous les jours de l'année. (69) Le jour anniversaire de leur baptème, pour ceux qui ont récité chaque jour l'Ave Maria pour la conversion des pécheurs.

72. L'œuvre des âmes du Purgatoire renferme une Association du Chemin de la Croix et une Association de Messes. On peut appartenir à l'un e ou à l'autre, ou à toutes les deux.

73. La communion réparatrice a été proposée comme un souvenir du Jubilé de 1875. Des grâces précieuses et abondantes y sont attachées. Il suffit de donner son nom, et de faire la sainte communion, soit une fois par semaine, ou une fois par mois.

⁽⁷⁰⁾ Le jour choisi pour les pratiques du culte perpétuel. Voir le No. 15. (71) Cette indulgence extraordinaire que St François a obtenue de Jésus-Christ même, et qui fut confirmée par les Souverains Pontifes, peut être gagnée par tous les fidèles, en visitant Notre-Dame des Anges, à Montréal, affiliée à Notre-Dame des Anges, à Assise, ou toute église franciscaine: (et cela, autant de fois qu'ils la visitent) y priant chaque fois pour le Pape.